

SAS 44 ERMITAGE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000€

Siège social : 29 avenue Hoche – 75008 PARIS

980 617 765 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 27 JUIN 2024

PROCES VERBAL

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juin à Quinze heures,

Les actionnaires de la société 44 ERMITAGE, au capital de 1.000 € divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale d'un euro (10 €) ont décidé de procéder au siège social, à une assemblée générale extraordinaire animé par la Présidente SAS ALDEBARAN PARTNERS, elle-même représenté par M. Sylvain MEYER en sa qualité de Président.

Sont présents :

- SAS ALDEBARAN PARTNERS à concurrence de 50 actions
- SAS DELTA IM à concurrence de 50 actions

TOTAL EGAL A : 100 actions.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés constituent le quorum requis statutairement pour la tenue de l'assemblée et que l'assemblée est, en conséquence, habilitée à délibérer.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la convocation adressée aux actionnaires.

Le président déclare que le texte des résolutions proposées a été adressé aux actionnaires dans les délais légaux et dans le même temps, tenu à leur disposition au lieu du siège social.

Ainsi les actionnaires ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la Loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

ORDRE DU JOUR

h. | | |

Le président rappelle que L'assemblée Générale Extraordinaire est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession des actions
- Démission de SAS ALDEBARAN PARTNERS de ses fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Démission de SAS ABIGESTIM de ses fonctions de Directeur Général,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général
- Pouvoir pour formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte, personne ne demandant la parole, celui-ci met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, informée du projet de cession d'actions qui suivent :

- 50 (cinquante) actions, pour un prix unitaire de 10 € (dix euros), envisagée par la société ALDEBARAN PARTNERS, société par actions simplifiée dont le siège social est 11 RUE Christophe Colomb - 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 830 180 097, représentée M. Sylvain MEYER, à la société DELTA IM, société par actions simplifiée dont le siège est 29 avenue Hoche - 75008 PARIS, représentée par M. Alexandre BIBAS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 918 345 976.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée accepte la démission de SAS ALDEBARAN PARTNERS, de ses fonctions de président, au regard du nombre d'activités qu'exerce cette dernière dans le cadre de son activité professionnelle. Cette décision prend effet à compter de la présente assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, décide de nommer :

SAS ABIGESTIM

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €

Siège social : 29 avenue Hoche – 75008 Paris

914 695 689 RCS Paris

En qualité de Présidente de la Société, pour un mandat d'une durée indéterminée.

h. / / / M

Elle représentera la société à l'égard des tiers et est investie des pouvoirs les plus étendus en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi et les Statuts attribuent aux actionnaires.

SAS ABIGESTIM déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée accepte la démission de **SAS ABIGESTIM** de ses fonctions de directeur général, au regard du fait qu'elle reprenne la présidence de la société. Cette décision prend effet à compter de la présente assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, décide de nommer :

SAS COFUND III

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €

Siège social : 9 avenue Victor Hugo – 75016 Paris

751 754 201 RCS Paris

En qualité de Directeur Général de la Société, pour un mandat d'une durée indéterminée.

Elle représentera la société à l'égard des tiers et est investie des pouvoirs les plus étendus en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi et les Statuts attribuent aux actionnaires.

SAS COFUND III déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Seize heures.

m. 1111

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le nouveau Président, le Président sortant et les actionnaires.



SAS ALDEBARAN PARTNERS
Président sortant,
Lui-même représentée par M.
Sylvain MEYER
Dûment habilité

Bon pour acceptation des fonctions de Président



(1)

SAS ABIGESTIM
Nouveau Président nommé,
lui-même représenté par M.
Alexandre BIBAS
Dûment habilité



SAS ABIGESTIM
Directeur Général sortant,
lui-même représenté par M.
Alexandre BIBAS
Dûment habilité

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général



(2)

SAS COFUND III
Nouveau Directeur Général nommé,
Représentée par SAS ABIGESTIM,
elle-même représentée par M.
Alexandre BIBAS
Dûment habilité



SAS ALDEBARAN PARTNERS
Associée,
Lui-même représentée par M.
Sylvain MEYER
Dûment habilité



SAS DELTA IM
Associée,
Lui-même représentée par SAS
ABIGESTIM, elle-même
représentée par M. Alexandre
BIBAS
Dûment habilité

Signature précédée de la mention manuscrite :

(1) **Bon pour acceptation des fonctions de Président**

(2) **Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général**